

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE

24 SEPTEMBRE 2026, A 19h00

SALLE DES FETES

ORDRE DU JOUR

I) ADMINISTRATION GENERALE

1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Il s'agit des décisions du maire, prises par délégation du conseil municipal. Ce sont des informations sur la vie communale, notamment sur les conventions passées avec des tiers, qui ne font pas l'objet d'un vote mais peuvent donner lieu à discussion.

2. Convention d'occupation à titre gracieux d'une salle au clos de boules Charles Benaglia au profit de l'association SLE

La mise à disposition gracieuse d'un local communal ne fait pas partie des matières déléguées du conseil municipal au maire. Le premier doit donc approuver cette mise à disposition d'une salle au profit de cette association présidée par Mme Danielle Scatena, qui souhaite y organiser des cours de gymnastique.

II) RESSOURCES HUMAINES

3. Convention de mise à disposition de personnel au profit de la métropole Nice Côte d'Azur

Chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la convention qui lie la commune à la métropole Nice Côte d'Azur

4. Modification du tableau des emplois – Création d'un emploi de technicien principal de 2^e classe

Les quotas d'avancement de grade pour la catégorie B étant supprimés, il est proposé de créer un emploi de technicien principal de 2^e classe pour permettre à un chef de service de bénéficier de l'avancement de grade auquel il peut prétendre.

5. Modification du tableau des emplois – Création d'un emploi permanent d'animateur à temps partiel

Création d'un emploi permanent d'animateur à temps non complet 50% d'un temps complet), à raison de 17h30 hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, pour exercer les fonctions d'intervenante en langue étrangère, à compter du 1^{er} octobre 2026. Dans la mesure où cette animation a lieu pendant le temps scolaire, le Sivom de Villefranche ne veut plus la prendre en charge.

6. Modification du tableau des emplois – Création de deux emplois permanents de personnel de ménage à temps partiel

Un agent du service scolaire à 80% d'un temps plein a pris sa retraite et peut être remplacé par une création d'emploi pour deux personnes, à 20% chacune d'un temps de travail, pour assurer des missions d'entretien.

7. Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

III) URBANISME

8. Création d'une servitude sous le chemin de Toscane

Un mur privé menaçant de s'effondrer sur ce chemin communal, son propriétaire a sollicité de la commune l'autorisation de poser des tirants sous le chemin communal afin de stabiliser ce mur.

IV) FINANCES

9. Demande de subvention à la région pour travaux sylvicoles

Cette demande a déjà été faite mais le taux a changé. Il est désormais possible de demander un taux de subvention à la région à hauteur de 60%. Il convient donc de reprendre la même délibération qu'au printemps dernier en modifiant seulement le taux.

10. Coût de scolarité d'un enfant en classe Maternelles ou Élémentaire à Eze

Chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le coût, pour la commune, d'un enfant scolarisé à Eze en Maternelle et en Élémentaire. Ce montant est ensuite réclamé aux communes dont les enfants bénéficient d'une dérogation scolaire pour notre commune.

11. Tarif des *shootings* photos professionnels

Il est apparu que le tarif de 200€ pour les photos de mariage dans le jardin exotique était bien adapté mais qu'il fallait en créer un autre pour les *shootings* professionnels (photos de mode, par exemple). De même, les *shootings* photos dans les rues du village sont laissées à l'appréciation des professionnels qui les rémunèrent par un don. Il convient de le formaliser en créant un tarif.

12. Jardin exotique – Précisions sur les conditions d'admission

Il est apparu que des précisions devaient être apportées dans les conditions d'accès au jardin exotique d'Eze.

13. Les Théâtrales d'Eze – Remboursement de frais de transport – M. David Brécourt

M. Brécourt, directeur artistique du festival, a dû avancer des frais de transport pour se rendre à Eze, d'un montant de 299,31 €. Il convient de les lui rembourser.

14. Les Théâtrales d'Eze – Remboursement de frais de transport – M. Alix Coquelle

M. Coquelle, membre de l'équipe d'organisation du festival, a dû avancer des frais de transport pour se rendre à Eze, d'un montant de 297,16 €. Il convient de les lui rembourser.

15. Les Théâtrales d'Eze – Remboursement de frais de transport – M. Kieran Girouard

M. Girouard, technicien du son recruté par la commune pendant le festival, a dû avancer des frais de transport pour se rendre à Eze, d'un montant de 540,95 €. Il convient de les lui rembourser.

16. Acquisition d'un véhicule électrique – Demande de subventions

La commune doit remplacer progressivement son parc automobile pour s'équiper de voitures électriques. Elle peut demander des subventions pour l'aider à les financer.

17. Installation de bornes de recharge électrique – Demande de subventions

Pour recharger ses véhicules électriques, la commune doit s'équiper de bornes spécifiques et peut demander des subventions pour cela.

18. Jardin exotique – Transfert de l'actif et du passif du budget principal vers le budget annexe

La DGFIP ayant exigé la création d'un budget annexe spécifique pour la gestion du jardin exotique, il est nécessaire de procéder au transfert de l'actif et du

passif ressortant spécifiquement du jardin exotique, du budget principal vers ce nouveau budget annexe.

19. Gratuité de loyer pour M. Beccaria

M. Beccaria a loué un studio communal au sein de la résidence La Bananeraie, du XX au 15 septembre 2026. Il a en fait quitté ce logement dès le 31 août 2026, lequel a été reloué depuis. Il est proposé d'accorder à M. Beccaria la gratuité pour les deux semaines où il n'a effectivement pas occupé ce logement.

20. Jardin exotique – Remboursement de tickets d'entrée à la suite du sinistre du 15 septembre 2026

La société britannique *ALLEN OVERY SHEARMAN STERLING LLP*, représentée par la société monégasque *Raising Stones Events*, avait acheté 44 tickets d'entrée au jardin exotique pour un groupe programmé le 15 septembre dernier. Ce jour-là, une grosse branche du mûrier à l'entrée du jardin exotique a bloqué son accès, privant ces touristes de leur visite. Il est proposé de rembourser à la société *Raising Stones Events* la somme de 240€.

21. Solidarité avec les communes françaises dévastées par les incendies de l'été 2026

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique. L'association des maires de France invite les communes qui le peuvent à s'associer à l'élan de générosité nationale envers les collectivités les plus touchées.

22. Adhésion à l'association Instinct AniMal

Il est proposé de faire adhérer la commune à l'association Instinct AniMal – SOS Faune Sauvage, pour affirmer notre engagement en faveur de la biodiversité et agir concrètement pour la protection de la faune sauvage locale. Ce soutien participe au financement du fonctionnement du centre de soins de la faune sauvage dans les Alpes-Maritimes, vital pour celle-ci, et au développement d'actions de sensibilisation et de médiation auprès du grand public.